



OFFICE DE TOURISME CATÉGORIE III



Cet Office de Tourisme, classé dans la catégorie III,
appartient au réseau d'Offices de Tourisme de France®, et s'engage à :

- Mettre à votre disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles.
- Mettre à votre disposition un conseiller en séjour.
- Faciliter vos démarches.
- Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale.
- Assurer un service d'accueil permanent tenu par du personnel pratiquant une langue étrangère au moins.
- Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans et guides touristique sur support papier.
- Vous donner accès à son site internet bilingue.
- Diffuser son information touristique également sur support papier et traduite au moins en une langue étrangère relative :
 - à tous les hébergements touristiques classés comportant au moins le nom de l'établissement, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site internet, les coordonnées téléphoniques, le niveau du classement ;
 - aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes et horaires d'ouverture au public, du site internet et des coordonnées téléphoniques et postales ;
 - aux événements et animations ;
 - aux numéros de téléphone d'urgence.
- Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale.
- Actualiser les données sur l'offre touristique de sa zone géographique d'intervention.
- Mettre à jour annuellement son information touristique.
- Etre ouvert au moins 120 jours par an samedi et dimanche inclus en période touristique ou d'animation.
- Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture exprimées en une langue étrangère au moins.
- Répondre toute l'année à vos courriers.
- Vous offrir du mobilier pour vous asseoir.
- Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgence.
- Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction.



Le Président d'Offices de Tourisme de France®, Jean BURTIN